

CONVOCATION

Le Conseil municipal de Charentilly est convoqué le lundi 16 janvier, à 20 heures 30, en séance ordinaire, salle de la mairie.

Convocation affichée le 13 février 2012.

Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance.
- Approbation des comptes-rendus de la réunion du Conseil municipal du lundi 19 décembre 2011 et du lundi 16 janvier 2012.
- Délibération complémentaire programme immobilier Touraine-Logement Impasse des Chevallerai.
- Amendes de police, programme 2012.
- Modification des statuts du Syndicat intercommunal des Cavités 37.
- Comptes-rendus des Commissions municipales.
- Comptes-rendus des EPCI.
- Questions diverses.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 20 FEVRIER 2012

A 20 HEURES 30

L'an deux mil douze, le vingt février à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni salle de la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques Boullenger, maire.

Étaient présents :

Mme Dutertre 1^{ère} adjointe, M. Lehagre 2^{ème} adjoint, M. Motard 3^{ème} adjoint, M. Guyon, M. Meichel, M. Rué, Mme De Sousa, Mme Cheruau, M. Biard, Mme Lamamy-Lacoste, M. Savard, M. Hatwell, Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée :

Mme Bouin, 4^{ème} adjointe qui a donné procuration à M. Boullenger, Maire.

M. le maire ouvre la séance à 20 h 30.

NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Au scrutin public et à l'unanimité, M. Galopin, Conseiller municipal est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 DECEMBRE 2011 ET DU LUNDI 16 JANVIER 2012:

Au scrutin public et à l'unanimité les deux comptes-rendus sont approuvés.

PROGRAMME IMMOBILIER TOURAINE LOGEMENT « IMPASSE DES CHEVALLERAI », RETROCESSION A TOURAINE LOGEMENT DES PARCELLES DU BASSIN DE RETENTION EAUX PLUVIALES AINSI QUE DE LA PARCELLE AK 109 ASSIETTE POUR PARTIRE DES LOGEMENTS A CONSTRUIRE.

M. le maire rappelle la délibération du Conseil municipal 2011-062 du 19 décembre 2011 qui autorise la rétrocession à Touraine Logement des parcelles AK 37, AK 148, AK 150, dans le cadre de la réalisation du bassin de rétention des eaux pluviales du programme immobilier cité en objet. Deux parcelles ayant été omises, il convient de les joindre à l'opération. Il s'agit de la parcelle AK 151 pour 355 m² et de la parcelle AK 153 pour 273 m².

De plus, la parcelle AK 109 pour 2 296 m² est utilisée dans l'opération de construction de logements, il convient de l'ajouter.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, au scrutin public et à l'unanimité :

- Décide que les parcelles AK 151, AK 153 et AK 109 font l'objet de la convention de rétrocession conclue avec Touraine Logement afin de mener à bien le programme immobilier « Impasse des Chevallerais ».

La présente délibération sera notifiée à Touraine Logement ainsi qu'à l'étude de maître Jouan rédactrice des actes.

AMENDES DE POLICE, PROGRAMME 2012, POURSUITE DE L'AMENAGEMENT SECURITAIRE AUX ABORDS DE L'ECOLE.

M. le Maire indique qu'il convient de poursuivre l'aménagement sécuritaire aux abords de la nouvelle école par l'élargissement de la RD 338, sur son côté gauche, de son intersection avec la rue de la Croix Saint Jean jusqu'à l'accès au parking du stade qui prolonge celui de l'école.

Il est proposé la réalisation de cette tranche selon le devis estimatif arrêté à la somme de 54 147 € HT (devis GTTP à Vouvray du 9 décembre 2011).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et au scrutin public et à l'unanimité :

- Décide de la réalisation des travaux objet de l'énoncé ci-dessus.
- Décide de solliciter une aide de l'Etat dans le cadre du reversement du produit des amendes de police afin de mener à bien l'opération durant le présent exercice.
- Charge M. le maire de constituer le dossier, l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant et d'en faire dépôt auprès du Département pour instruction.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES CAVITES 37.

M. le maire expose que par délibération du Comité Syndical du 17 novembre 2011, le Syndicat des Cavités 37 a proposé les modifications statutaires du Syndicat afin d'accepter les adhésions éventuelles des Communautés de communes ainsi que de la Communauté d'agglomération de Tour(s) Plus.

Il est demandé aux Conseils municipaux de se prononcer sur la proposition de modifications statutaires évoqué ci-dessus.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré au scrutin public et à l'unanimité :

- Donne un avis favorable aux propositions d'adhésions éventuelles des Communautés de communes ainsi que de la Communauté d'agglomération de Tour(s)Plus.

COMPTES-RENDUS DES COMMISSION MUNICIPALES.

Commission Voirie Réseaux du jeudi 26 janvier.

M. Motard expose les sujets abordés ainsi qu'une liste chiffrée de travaux de voirie.

COMPTES-RENDUS DES EPCL.

Syndicat de la Gendarmerie :

Mme Dutertre fait état des questions délibérées lors du dernier Comité Syndical.

Communauté de Communes de Gâtine et Choisille du lundi 13 février.

M. le maire relate les points débattus lors de ce Conseil communautaire.

Syndicat du Collège du mercredi 15 février.

M. Lehagre expose les différents points évoqués.

Commission environnement :

Mme Bouin présente les discussions à l'ordre du jour de la commission.

QUESTIONS DIVERSES.

Nouveaux tarifs de location des salles communales.

Sur proposition de M. le maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et au scrutin public.

Votants	15
Pour	13
Contre	1 (Mme Lamamy-Lacoste)
Abstention	1 (M. Guyon)

- Fixe les nouveaux tarifs comme suit applicables dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Salle «Madeleine Guillemot» : Tarif des locations.

Pour les particuliers

	Personnes de la commune	Personnes hors commune
2 JOURS DE LOCATION		
du samedi 8H00 au dimanche 20H00		
● avec cuisine,	305 €	473 €
● sans cuisine,	231 €	336 €
● frais de chauffage du 15 octobre au 15 avril inclus	63 €	63 €

1 JOUR + 1 NUIT DE LOCATION

du samedi 17H00 au dimanche 12H00

● avec cuisine,	210 €	315 €
● sans cuisine	168 €	263 €
● frais de chauffage du 15 octobre au 15 avril inclus	42 €	42 €

1 JOUR DE LOCATION

le samedi de 8H00 à 20H00

ou

le dimanche de 8H00 à 20H00

● avec cuisine,	147 €	263 €
● sans cuisine,	105 €	210 €
● frais de chauffage du 15 octobre au 15 avril inclus	32 €	32 €

Pour les restaurateurs de la commune**2 JOURS DE LOCATION**

du samedi 8H00 au dimanche 20H00

a. tarif unique	525 €
b. frais de chauffage du 15 octobre au 15 avril inclus	53 €

1 JOUR + 1 NUIT DE LOCATION

du samedi 17H00 au dimanche 12H00

a. tarif unique	294 €
b. frais de chauffage du 15 octobre au 15 avril inclus	42 €

Salle « Maurice Pilorge » : Tarif des locations.

Pour 24 heures	53 €
----------------	------

Sans autre question, M. le maire lève la séance à 20 heures 10.

Prochaine réunion du conseil municipal le lundi 19 mars 2012 à 20 h 30.

M. le Maire,

Jacques Boullenger.